



# ÉCOLE SAINT-RENÉ

## ICI ON SÈME!

Septembre 2018

### AIDE-MÉMOIRE

Courriel de l'école :  
[strene@csdgs.qc.ca](mailto:strene@csdgs.qc.ca)

Téléphone de l'école :  
514-380-8899, poste 4561

Pour motiver les absences de votre enfant :  
514-380-8899, poste 4561

Courriels du service de garde :  
[bergevin.julie@csdgs.qc.ca](mailto:bergevin.julie@csdgs.qc.ca)  
[morin.isabelle@csdgs.qc.ca](mailto:morin.isabelle@csdgs.qc.ca)

Téléphone du service de garde :  
514-380-8899, poste 4568 ou 4569

Site internet de l'école :  
<http://strene.csdgs.qc.ca/>



### RAPPELS IMPORTANTS

Le stationnement de l'école sera en réfection à partir du 20 août 2018. Il ne sera donc plus accessible pour une période indéterminée. Pour les parents-utilisateurs du service de garde, vous devrez vous stationner devant l'école avant 7h45. Une éducatrice sera à l'extérieur, devant l'école au débarcadère du SDG dès 7h45 afin d'assurer la sécurité des enfants. De plus, il est fortement recommandé de faire traverser les enfants aux passages piétonniers et avec la brigadière scolaire. Vous devrez entrer par la porte du secrétariat pour venir porter et chercher votre enfant.

**C'est une question de sécurité!**

Tous les parents des élèves marcheurs, qui viennent chercher leur enfant à la fin des cours, soit à 11 h 50 ou à 15 h 22, doivent les récupérer à la porte qui leur est assignée : à droite - côté de l'entrée de la cour, porte D ou J.

### ABSENCES

Lorsque votre enfant doit s'absenter de l'école (maladie ou autre) nous désirons vous rappeler que vous devez nous en informer en téléphonant au (514) 380-8899 poste 4561.

Si on ne peut pas répondre à votre appel, laissez le message dans la boîte vocale en précisant le nom de votre enfant, son groupe ainsi que la raison et la durée de son absence. Si en plus, vous désirez aviser son enseignante, vous pouvez le faire via l'agenda de votre enfant. Merci!

## OBJETS APPORTÉS AUX ENFANTS PENDANT LES HEURES DE CLASSE

Si un oubli survenait, nous vous demandons de bien identifier le nom et le groupe de votre enfant sur l'article et le déposer sur la table devant le secrétariat. Avant chaque récréation, un responsable distribuera les objets aux élèves concernés.

## MAUVAISES CRÉANCES

Veillez prendre note que pour toute inscription à une activité non obligatoire (voyage, sortie, etc.) il ne doit pas y avoir de solde sur les factures d'effets scolaires, de surveillance ou de service de garde, à défaut de quoi, l'inscription de votre enfant ne pourra être acceptée.

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Il y aura trois sessions d'activités parascolaires cette année : Automne 2018, Hiver 2019 et Printemps 2019. Afin de faire un choix éclairé, vous recevrez en septembre un communiqué décrivant toutes les activités offertes en 2018-2019. Pour la session d'automne, les formulaires d'inscription vous seront distribués.

## AUTORISATION MÉDICAMENT

« Aucun médicament ne peut être administré à un élève de l'école sans l'autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale et d'un médecin membre du Collège du Québec. »

Si votre enfant doit recevoir un médicament pendant sa présence à l'école ou lors d'une activité organisée par l'école, **vous devez remplir le formulaire d'autorisation et nous le retourner.**

Le médicament doit être présenté dans son contenant original de la pharmacie avec l'étiquette originale indiquant le nom de l'enfant, le nom du médicament, le dosage et le mode d'administration. Le contenant doit être sécuritaire, par exemple : contenant avec bouchon sécuritaire et incassable.

Le formulaire est disponible sur le site de l'école :

<http://strene.csdgs.qc.ca/parents/communiques/>.

## BROSSER SES DENTS AVANT OU APRÈS LE PETIT-DÉJEUNER ?



Se brosser les dents avant le petit-déjeuner ne présente pas vraiment d'avantages. En effet, le nettoyage des dents réalisé avant le petit déjeuner ne permet pas d'enlever les petits morceaux de nourriture qui restent dans la bouche après un repas. De plus, un brossage avant le petit-déjeuner avec un dentifrice fluoré risque d'affecter le goût des aliments et donc le plaisir de les savourer.

Alors, il est mieux de se brosser les dents après les repas pour supprimer la présence des bactéries et les morceaux de nourriture restés en bouche. L'action du fluor contenu dans le dentifrice peut donc mieux jouer son rôle de prévention de la carie.

Les hygiénistes dentaires du CLSC de Châteauguay

## DATES IMPORTANTES

6 septembre 2018	Rencontre de parents des élèves du 3 <sup>ième</sup> cycle ( 5 <sup>ième</sup> et 6 <sup>ième</sup> années) : 18h30 à 19h15
6 septembre 2018	Assemblée générale du service de garde de l'école à 19h30 à la cafétéria
18 septembre 2018	Assemblée générale des parents
25 septembre 2018	Conseil d'établissement
3 octobre 2018	Photos scolaires

Josée Szijarto  
Directrice

Julie Taillefer  
Directrice adjointe